

[Traduction]

LES AÉROPORTS DANS LES PROVINCES
ATLANTIQUES

Question n° 1589—**L'hon. M. MacLean**:

1. Combien le ministère des Transports exploite-t-il, dans les provinces de l'Atlantique, d'aéroports qui possèdent des pistes d'envol et des installations permettant de recevoir des DC-9 lors de leurs vols commerciaux réguliers?

2. Quels sont les autres aéroports, s'il en est, qui, dans les provinces de l'Atlantique, ont les pistes d'envol et les installations nécessaires pour recevoir les DC-9 au cours de leurs vols commerciaux réguliers?

3. Quels sont les aéroports des provinces de l'Atlantique dont les pistes d'envol et les installations seront aménagées selon les spécifications requises pour recevoir les DC-9 au cours de l'année financière 1966-1967?

4. Quels aéroports des provinces de l'Atlantique seront aménagés selon les spécifications requises pour recevoir les DC-9 au cours de l'année financière 1967-1968?

5. A quelle date Air Canada a-t-elle l'intention d'utiliser des DC-9 dans les provinces de l'Atlantique, et quels endroits seront desservis, a) au cours de la présente année financière, b) au cours de la prochaine année financière?

M. James A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. 10 pour les DC-9; Gander, Sydney, Halifax, Charlottetown, Stephenville. 5 pour les DC-9-32; Gander, Sydney, Halifax, Charlottetown, Stephenville. 10 pour les D-C-9; Deer-Lake, Fredericton, Yarmouth, St-Jean (T.-N.), Moncton.

2. L'aéroport de Chatham (N.-B.) exploité par le ministère de la Défense nationale. L'aéroport de Summerside (Î.-P.-É.) exploité par le ministère de la Défense nationale. L'aéroport de Greenwood (N.-É.) exploité par le ministère de la Défense nationale. L'aéroport d'Argentia (T.-N.) exploité par les États-Unis. L'aéroport de Saint-Jean (N.-B.) exploité par la municipalité.

3. Aucun aéroport supplémentaire n'est projeté pour l'instant.

4. Sous réserve des disponibilités monétaires, on projette de prolonger les pistes des aéroports suivants à compter de l'année financière 1967-1968 ou par la suite pour pouvoir y utiliser les aéronefs DC-9-32; Fredericton, Yarmouth, St-Jean (T.-N.), Moncton.

5. Le 1^{er} juin 1967, Montréal-Halifax (N.-É.); le 1^{er} juin 1967, Montréal-St-Jean (T.-N.).

LES FRAIS DE PUBLICITÉ RELATIFS À LA
DÉCLARATION D'IMPÔT

Question n° 1591—**M. Mather**:

Quel a été le coût de la campagne de publicité visant à encourager le contribuable à effectuer avec promptitude ses paiements d'impôt?

L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national): \$221,905.

[L'hon. M. Martin.]

LES DÉCORATIONS ACCEPTÉES PAR
MACKENZIE KING

Question n° 1596—**M. Herridge**:

Le très honorable William Lyon Mackenzie King, ancien premier ministre, a-t-il accepté des ordres ou des décorations de la Grande-Bretagne ou d'autres pays entre le 1^{er} janvier 1939 et le 1^{er} janvier 1949 et, dans le cas de l'affirmative, quels étaient ces ordres ou ces décorations?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): En 1947, l'ancien premier ministre, le très honorable William Lyon Mackenzie King a accepté de Sa Majesté le roi George VI la décoration de l'Ordre du Mérite, une distinction qui est personnellement décernée par le souverain.

LES REVENUS DES BÉNÉFICIAIRES DE PRÊTS
AUX ÉTUDIANTS

Question n° 1614—**M. Reid**:

Quelle est la relation entre la moyenne du revenu familial par année et les prêts accordés aux étudiants par le Plan fédéral des prêts aux étudiants, depuis la mise en œuvre dudit plan?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Les renseignements relatifs aux revenus annuels d'un étudiant ou de sa famille ne sont pas accessibles au gouvernement fédéral. Les renseignements d'ordre financier concernant le besoin d'un prêt par un étudiant sont donnés confidentiellement à l'occasion de la demande par l'étudiant d'un certificat d'admissibilité, lequel doit être émis par une province participante avant qu'un prêt puisse lui être consenti.

LES PROFESSEURS DE LA DIRECTION
DES AFFAIRES INDIENNES

Question n° 1617—**M. Orlikow**:

Combien des 1,489 professeurs qui sont au service de la division des Affaires indiennes en 1965-1966 sont dans chacune des catégories suivantes: a) professeur suppléant ou professeur non diplômé n'ayant reçu aucune formation professionnelle en pédagogie, b) professeur au niveau inférieur ne possédant qu'un diplôme d'immatriculation junior et n'ayant reçu qu'une année de formation pédagogique, c) professeur au niveau 1 possédant un diplôme d'immatriculation senior et une année de formation pédagogique, d) professeur au niveau 2 possédant un diplôme d'immatriculation senior et deux années de formation pédagogique, e) professeur au niveau 3 possédant un diplôme d'immatriculation senior et trois années de formation pédagogique, f) professeur au niveau 4 possédant un diplôme d'immatriculation senior et quatre années de formation pédagogique, g) professeur au niveau 5 possédant un diplôme d'immatriculation senior et cinq années de formation pédagogique, h) professeur au niveau 6 possédant un diplôme d'immatriculation senior et six années de formation pédagogique?

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): a) 109; b) 193; c) 613; d) 241; e) 104; f) 150; g) 59; h) 20.